

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 octobre 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 2 500 000 francs, au titre de subvention extraordinaire, destiné à couvrir les frais relatifs à l'excédent de dépenses de la saison 2007/2008 du Grand Théâtre de Genève.

Rapport de M. Olivier Fiumelli

La commission s'est réunie les 13 et 14 novembre 2007, sous la présidence de M. Jean-Marc Froidevaux. Conformément à la décision du Conseil municipal, la commission des arts et de la culture a été invitée à participer aux deux séances traitant de cet objet.

Les notes de séances ont été prises par Mme Paulina Castillo et M. Didier Grosrey.

Note du rapporteur

La proposition PR-578 et la motion M-725 font l'objet de deux rapports. Cependant, la commission des finances et la commission des arts et de la culture ont traité les objets précités de manière simultanée.

Ainsi, l'ensemble des auditions se trouve consigné dans le rapport sur la PR-578. Le rapport concernant la motion M-725 contient quant à lui l'audition des motionnaires et le déroulement du vote.

Au nom des deux commissions, le rapporteur remercie tout particulièrement le président de la commission des finances et le secrétariat du Conseil municipal pour l'organisation de ces deux séances.

Audition du Conseil de fondation du Grand Théâtre représenté par Mme Lorella Bertani, présidente, MM. Guy Demole et Guy-Olivier Segond, ainsi que M. Patrice Mugny, maire de la Ville de Genève chargé du Département de la culture, accompagné de Mme Martine Koelliker, codirectrice du département

Plusieurs documents sont distribués aux commissaires, notamment le budget actualisé de la saison 2007/2008 accepté par la fondation le 8 octobre 2007, ainsi que le plan quadriennal 2008/2009 – 2011/2012 et les comptes de la saison 2006/2007.

Mme Bertani commente ces documents en rappelant que le rôle et la mission du Grand Théâtre sont définis par les autorités politiques de la Ville de Genève. Ils sont rappelés de façon claire dans l'exposé des motifs de la proposition du Conseil administratif. Le Conseil de fondation est chargé d'exécuter ces missions grâce aux moyens qui lui sont accordés.

Le Conseil s'est concentré sur trois axes principaux: les questions relatives au personnel, les questions liées aux finances et les questions juridiques.

Concernant le personnel, la procédure d'engagement du directeur général, du directeur technique et du directeur des RH a été lancée et il a été procédé à la régularisation et au transfert de différents postes. Par ailleurs, une organisation relative à la santé et à la sécurité du personnel a été mise en place. De plus, des rencontres régulières sont organisées avec les représentants de la commission du personnel et des syndicats.

Concernant les finances, les comptes 2006-2007 ont été adoptés, le budget de la saison 2007-2008 a été actualisé et un PFQ a été élaboré pour la période 2008-2009. Sur les questions juridiques, le Conseil a adopté une feuille de route qui consiste à se pencher sur la révision des statuts de la Fondation, sur la convention de subventionnement avec la Ville, sur la révision des règlements du personnel avec les partenaires sociaux et sur le protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'OSR.

Mme Bertani détaille ensuite les comptes de la saison 2006-2007. Le coût total de la saison est de 55'202'000.-, dont 73% sont des frais fixes et 26,9% des frais variables. Le financement est assuré par la Ville à 64,5%, par l'Association des communes à 2,2% et par le Grand Théâtre à 33,3%. Le déficit pour la saison 2006-2007 se monte à 236'000.- et est entièrement couvert par le fonds de réserve. Les frais fixes (73%) sont principalement financés par l'argent public, ils couvrent les frais du personnel permanent et les frais généraux et sont, pour l'essentiel, indépendants du nombre de spectacles. Les frais variables(27%) sont intégralement financés par l'argent privé. Ils couvrent les frais de production des spectacles. Les recettes propres du GT représentent 33,3% du coût de la saison. Mme Bertani relève que c'est la proportion la plus élevée de tous les opéras examinés par l'audit Sherwood. La part du Grand Théâtre dans le budget de la Ville est de 3,43% en 2007. C'est la part la plus faible des 50 dernières années.

Sur la base des comptes 2006-2007, le Conseil de fondation a procédé à l'actualisation du budget de la saison 2007-2008, d'une part en procédant à diverses économies et d'autre part, en chiffrant la mise en œuvre progressive des recommandations de l'audit Sherwood. Du côté des économies, le Conseil de fondation a comprimé divers frais administratifs et a renoncé au second spectacle de Noël, à la reprise d'un ballet, à la programmation d'un concert et à la collaboration avec la Comédie. En outre, un seul opéra sera joué au BFM au lieu de deux, afin de limiter les frais de location du BFM. Par ailleurs, le Conseil de fondation a procédé au chiffrage de la mise en œuvre progressive des recommandations de l'audit Sherwood dans les domaines du personnel et de l'informatique de gestion.

Le coût de la saison 2007-2008 est de 56'731'000.- dont 71,3% sont des frais fixes et 28,7% sont des frais variables. Le financement serait assuré à 67,4% par la Ville, à 2,6% par l'Association des communes et à 30% par le Grand Théâtre. La demande de crédit extraordinaire est destinée d'une part, à la mise en œuvre des recommandations de l'audit dans les domaines du personnel et de l'informatique de gestion et d'autre part, à la compensation de la suppression de l'aide accordée pendant 14 ans par la Fondation Wilsdorf.

Sur la base des comptes de la saison 2006-2007 et du budget actualisé de la saison 2007-2008, le Conseil de fondation a adopté un plan financier quadriennal pour la période 2008-2012. Ce plan comprend la mise en œuvre de l'audit et d'importantes mesures de réduction des coûts (diminution des effectifs professionnels du Choeur du Ballet- ce ne sont pas des licenciements mais des départs naturels-, réduction des engagements temporaires du plateau et des ateliers, occupation réduite du BFM, optimisation du coût de production et amélioration du planning de production). Ce plan fait apparaître les efforts à consentir par les collectivités publiques, les mécènes et les sponsors pour maintenir à Genève un Opéra de notoriété internationale. Il est important que le Grand Théâtre continue de briller et que le personnel qui met tout son cœur à produire des œuvres magnifiques puisse continuer à le faire dans de bonnes conditions. Voilà la demande du Conseil de fondation.

Une commissaire d'A gauche toute adresse une question générale au Conseil de fondation concernant le personnel auxiliaire et les heures supplémentaires. Il lui semble qu'il y a un grand nombre d'heures supplémentaires au Grand Théâtre. Le corollaire en est le personnel engagé temporairement et en grand nombre. De quelle manière, pensent-ils remédier à cet état de fait?

M. Demole rappelle qu'il y a quelques années, la Ville a décidé de ne plus avoir du personnel temporaire et elle les a adjoints en faux temporaires pour 1'045'000.- au personnel de la Fondation. Il reconnaît qu'il y a trop de personnel auxiliaire dans le budget du GT. Chaque année, environ 1 million en personnel supplémentaire est dépensé en plateau et 1 million de plus en personnel supplémentaire pour les ateliers. Dans le PFQ, il est prévu de diminuer de 30% ce budget (600'000.- sur 2 millions) sur quatre ans.

M. Mugny ajoute que, anciennement, on était face à une aberration, puisque le Grand Théâtre a besoin de ce type de personnel quelques mois par années. Comme la Ville n'avait plus le droit de les employer au-delà de 2 ou 3 ans, on a dû renoncer à des personnes formées et adaptées aux demandes du Grand Théâtre. Avec l'accord du Conseil municipal, on a transféré ce personnel à la Fondation qui n'étaient pas soumise à ce règlement, pour avoir la possibilité de les engager sur la durée de 10 à 15 ans.

M. Demole commente le PFQ des saisons 2008-2009 à 2011-2012. Il est établi sur la base d'un taux d'inflation de 1% sur les deux premières années et de 1,5% sur les deux dernières. Concernant les dépenses de production des spectacles, un taux de 1,5% et de 2,5% respectivement, ont été prévus. De plus, l'engagement de 9 personnes a été compris dans ce PFQ, dont un seul appartiendra au personnel municipal, le DRH. Ses deux assistants appartiendront à la Fondation. En plus, on envisage la municipalisation d'une vingtaine de personnes pour ne pas avoir dans un même service du personnel Fondation et du personnel municipal qui font le même travail dans un même service, sous des statuts différents. Le plan prend également en compte d'importantes mesures de réduction des coûts, notamment la présentation chaque année d'un spectacle exceptionnellement léger (économie nette de 500'000.- par an), une légère diminution des effectifs professionnels du Choeur et du Ballet (départs à la retraite et transformation de postes), une réduction de 30% des engagements de personnel temporaire plateau et ateliers et enfin une occupation moindre du BFM (économie de 150'000.- sur deux saisons).

Un commissaire libéral demande si, suite aux recommandations de Sherwood et Créalyse, une liste des priorités a-t-elle été établie? Si oui, en fonction de quels critères? Doit-on se diriger vers une municipalisation renforcée au sein du Grand Théâtre pour permettre aux personnes de travailler dans de bonnes conditions? D'autre part, il aimerait avoir leur sentiment sur la participation directe du Conseil administratif au Conseil de fondation. En dernier lieu, il aimerait les entendre sur la manière et l'intensité des consultations qu'ils pourraient avoir avec les sponsors. Quel est leur perception de la durée et de la qualité de l'engagement des sponsors aux côtés du GT.

Mme Bertani répond concernant la municipalisation, que l'idée est de mettre à plat la situation du personnel et d'intégrer dans ce débat les représentants du personnel et des syndicats. Il y a, encore aujourd'hui, une disparité dans les conditions de travail de certains services. Une cohérence entre les services est nécessaire. C'est pourquoi, il est important de garder une certaine souplesse par rapport aux négociations à mener dans le futur. C'est en ce sens qu'un nouveau DRH a été engagé.

M Mugny répond sur la présence de magistrats au sein du Conseil. Dans l'idéal, il n'y a aucune raison qui le justifie. Il est formellement membre d'une dizaine de conseils de

fondation dans le domaine culturel, il n'y siège jamais. S'il n'y avait pas eu de problème au sein du Grand Théâtre, il n'y aurait pas siégé.

M. Demole attire l'attention sur la fragilité d'un *sponsoring*. Il donne l'exemple de la fondation Wilsdorf. Ils ont donné 14 millions en 14 ans, plus 4 millions pour diverses réfections et tout à coup, ils se retirent et cela fait un trou de 1 million. Le *sponsoring* est une bonne chose, mais, selon lui, il ne faut pas aller au-delà de 5 millions. Il serait dangereux pour l'institution de monter au-delà. Il s'agit d'un théâtre municipal, si on veut le maintenir en tant que tel, il convient que ce soit la Ville qui le finance en grande partie.

M. Segond voudrait terminer la réponse sur les recommandations de Sherwood et Créalyse. La présidente a rappelé en introduction les trois axes principaux sur lesquels travaille le Conseil de fondation. Quatre pistes de réflexions apparaissent dans les préconisations de l'audit. La première est la révision des statuts de la Fondation. Il s'agit d'une fondation de droit public et toute modification des statuts doit être votée par le Conseil municipal. Ensuite, elle doit être ratifiée par une loi cantonale. Le travail du Conseil de fondation en 2007-2008 consistera à examiner les différentes possibilités. Si on pose un échéancier, cela devrait être achevé fin 2008 pour le Conseil de fondation et en fin de législature pour le Conseil municipal et le Grand Conseil. Il y a d'autres questions qui se posent. Aujourd'hui, on fonctionne sur un rythme budgétaire de 12 mois, janvier à décembre pour la Ville, et de juillet à juin pour la saison du Grand Théâtre. Par définition, la programmation de la saison suivante, est déjà engagée au moment du vote. L'idée est d'aller vers une convention de subventionnement qui s'étend sur une période quadriennale pour donner une certaine sécurité à l'institution, mais aussi pour définir ses moyens sur une période de quatre ans, ce qui engendre une certaine stabilité et continuité. Par ailleurs, il y a la question du protocole d'accord entre le Grand Théâtre et l'OSR. Ces deux institutions ont besoin l'une de l'autre, chacune cherchant à préserver une certaine liberté. On est dans l'attente de la nomination du nouveau(-elle) directeur(-trice) général(-e) pour pouvoir avancer concrètement sur ce dossier. Finalement, il y a la question du règlement du personnel. Il y a un certain nombre de mises à jours à effectuer. Cela se fera, comme cela a déjà été dit, dans la concertation avec les représentants du personnel et des syndicats. Il conclut en disant qu'il y a des mesures à court terme (engagement du personnel), à moyen terme (mesures financières) et à long terme (révision des statuts, convention pour un subventionnement quadriennal).

Un commissaire vert relève que sur le PFQ, apparaît un déficit de 2 millions par année. Il demande comment il sera couvert.

M. Mugny répond que la moitié de ces 2 millions est dans le budget actuellement soumis au Conseil municipal. On a mis 1 million en système de couverture-déficit, le but étant que cela devienne peut-être une subvention pérenne. La Ville de Genève paierait ce premier million, à moins que l'on trouve des recettes supplémentaires importantes ailleurs. Pour l'autre million, ils ont fait une demande de soutien supplémentaire à l'ACG et auprès d'autres communes. Ils espèrent par ailleurs, qu'un effort substantiel du privé permettra de réduire l'apport de un million demandé à la Ville qui verserait finalement entre 500'000.- et 700'000.-.

Audition de MM. Serge BEDNARCZYCK et Pierre MOTTU qui représentent la Fondation Wilsdorf

M. Mottu fait l'historique de cette décision. Elle est principalement liée à une perte de confiance dans le fonctionnement de l'institution. L'aspect artistique n'est absolument pas remis en cause. La décision unanime de ne plus soutenir le Grand Théâtre a été prise après une longue période de soutien et plusieurs déconvenues. La Fondation a recentré son aide sur d'autres projets. Ils sont conscients que cette décision peut occasionner des

difficultés financières. M. Mottu relève que le critère qui a prévalu à cette décision de retrait est la manque de confiance. De plus, la Fondation n'a pas apprécié certaine déclaration publique qui ont été faite à cette occasion.

Sur les problèmes qui ont touché le Grand Théâtre, M. Mottu indique que cela n'était pas le problème de la fondation car ils n'interfère jamais dans la gestion des institutions qu'ils soutiennent.

Audition de M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur général du Grand Théâtre

M. Blanchard remercie la commission de son invitation dans le cadre d'un crédit exceptionnel qu'il qualifie de vital pour l'avenir de l'institution. Il ne souhaite pas revenir aujourd'hui, sur la crise qu'a traversé le GT. Il préférerait parler des saisons futures et de l'avenir de l'institution. On peut également parler des faiblesses que cette crise a mises en lumière pour essayer que le Grand Théâtre ait un avenir aussi rayonnant qu'il le mérite. Sur le budget actualisé 2007-2008 qui entraîne cette demande de crédit exceptionnel, il faut distinguer le million qui correspond au retrait d'un mécène, du 1,5 millions concernant les changements souhaités par la Direction suite aux préconisations de l'audit Sherwood et des 390'000.- qui sont un montant d'ajustement par rapport au budget primitif. Il croit que les audits ont pointé un certain nombre de faiblesses de l'institution. Elles sont de deux ordres. D'une part, le dysfonctionnement du dialogue social et d'autre part, la vétusté des outils de gestion. Un certain nombre de réformes ont été suggérées par les audits pour remédier à ces faiblesses. Il les croit absolument nécessaires et adhère totalement aux préconisations de l'audit Sherwood.

M. Blanchard relève que la question financière est essentielle et préside à toutes les décisions artistiques du théâtre. Il n'est pas sûr qu'aujourd'hui, les problèmes du Grand Théâtre soient lié aux dépenses artistiques car elles sont entièrement couvertes par les recettes propres. Ces dernières années, il y a eu plutôt négligence sur les frais de structure. Ils ont progressé de 200'000.- par an. Généralement, ils ont été couverts par les recettes, et les comptes du Grand Théâtre sont à l'équilibre depuis la saison 2003-2004. L'année dernière, en raison d'une succession d'évènements exceptionnels, cela n'a pas été le cas, à hauteur de 239'000.-. L'idée est de faire évoluer la structure. Dans le PFQ, les dépenses artistiques sont un peu réduites. Néanmoins, il faut admettre qu'il y a une logique entre la qualité artistique et l'équilibre des tarifs. Aujourd'hui, le Grand Théâtre n'a pas les tarifs de Zurich. Si demain, le Grand Théâtre était amené à présenter des spectacles trop systématiquement pauvres, sa politique commerciale n'aurait plus aucun sens. S'il faut faire l'effort d'un ou deux ans d'économie pour permettre un certain nombre d'évolutions, ce doit être une politique provisoire.

Audition de M. Philippe COHEN, directeur du ballet

M. Cohen relève que le Ballet du GT est souvent le premier fusible quand il y a des soucis financiers. Deux mois après son arrivée en 2003, on lui annonce que la suppression du Ballet est envisagée. Une solution a été finalement trouvée et le Ballet maintenu. Il a trouvé une compagnie de très haut niveau artistique, mais en perte d'identité et qui ne tournait plus. Elle n'est pas dirigée par un chorégraphe. C'est une compagnie de répertoire, comme on en trouve beaucoup en Europe. Il s'est posé la question de savoir que faire pour susciter l'intérêt vis-à-vis de cette compagnie en particulier. Il fallait lui trouver une identité. C'est extrêmement enrichissant pour un artiste d'être confronté à une dynamique de création. Il a donc décidé de proposer en tournée, un produit unique et attirant. Son parti pris artistique a été de se lancer dans une dynamique de création. Qui dit création, dit prise de risque. Il s'est donc appuyé sur la qualité des danseurs. Quatre ans après, les résultats sont là. Les dates de tournées ont augmenté et ramènent une certaine somme au Grand Théâtre. Il a à coeur de poursuivre sur cette ligne.

Un commissaire d'A gauche toute relève qu'on vient d'apprendre qu'à titre d'économie, le Conseil de fondation envisage de diminuer le personnel du Ballet et de passer de 22 à 18 danseurs professionnels et 4 stagiaires. Qu'en pense-t-il?

M. Cohen répond que le directeur lui a parlé de ce projet, il y a un an et demi. Selon lui, c'est une très mauvaise idée. Pour le type de répertoire que propose cette compagnie, 22 est le nombre minimum, sinon, il s'agit d'un autre projet. Il ajoute que former 4 stagiaires dans la compagnie pour qu'ils partent exercer leur travail ailleurs ne lui semble pas être une bonne idée.

Audition des commissions du personnel du Grand Théâtre représentées par MM. Denis Chevalley (CPTA) et Pascal Portier (CIC)

En préambule, M. Chevalley relève que la PR-578 aborde de nombreux points qui intéressent le personnel du GT, tandis que la M-725 semble reprendre la plupart des points proposés par le Conseil administratif.

Sur les problématiques des différents statuts du personnel, M. Chevalley remarque que cette situation s'est développée au fil du temps en raison notamment du système dit « Personal Stop » en Ville de Genève, ayant nécessité d'embaucher via la Fondation (certains postes temporaires sont ainsi devenus permanents). L'embauche d'un directeur des RH est un signe encourageant (plus de proximité et d'harmonie avec les services municipaux). Il déclare qu'il entend soutenir les recommandations de l'audit de Sherwood, préconisant de municipaliser une dizaine de postes. Les postes à caractère administratifs et technique ont vocation à être municipaux. En revanche, les catégories de personnel artistiques pourraient continuer à être engagées par la Fondation (ex. chanteurs).

M. Portier remarque que la différence de statut a contribué à attiser la crise actuelle (cf rapport Créalyse). Deux personnes faisant le même travail devraient logiquement avoir le même statut. Il est difficile de gérer des personnes qui ne sont pas soumises aux mêmes règles (ex. organisation des vacances). Il est donc important d'arriver à une plus grande harmonie dans les statuts.

M. Chevalley indique qu'une structure - une commission - a été mise en place, destinée à s'occuper des questions de santé et de sécurité. Les services de la Ville ont quant à eux effectué un bilan en matière de sécurité. Il estime que la situation est en voie d'amélioration. Concernant la communication, tout n'est pas encore parfait mais les choses là aussi s'améliorent. Sur le plan des heures supplémentaires, on attend toujours la prise de fonction d'un directeur RH.

M. Chevalley remarque que la commission du personnel a lu et approuvé les deux rapports. Il note que le rapport Sherwood est plus proche de la perspective de la direction. Le rapport Créalyse se rapproche davantage du point de vue du personnel.

Audition de M. Patrice Mugny, Maire de la Ville de Genève, chargé du département de la culture

Un commissaire d'A gauche toute demande s'il serait envisageable de revoir le salaire du directeur à la baisse, compte tenu de la nomination de deux nouveaux directeurs (technique et RH). M. Mugny observe que le travail de l'ex-secrétaire général se décompose désormais en deux directeurs (directeur des RH et directeur technique).

Cependant, le cahier des charges du poste du directeur n'a pas, quant à lui, fait l'objet de changements. Il n'existe pas non plus de raison sérieuse pour licencier l'actuel directeur. Par conséquent, le salaire actuel du directeur ne saurait valablement être modifié.

S'agissant du salaire du futur directeur général, M. Mugny remarque que les successeurs potentiels gagnent actuellement en moyenne CHF100'000 de plus que le salaire du directeur actuel. Il espère négocier avec les successeurs potentiels un salaire égal au salaire du directeur actuel, avec possibilité d'augmenter sur plusieurs années. Mais aucune décision n'a encore été prise.

Une autre commissaire d'AGT s'étonne qu'il ne soit fait référence qu'au rapport d'audit de Sherwood et jamais à celui de Créalyse.

M. MUGNY souligne que le rapport de Sherwood n'a été contesté par personne. Il admet néanmoins que le rapport Créalyse constitue une meilleure photographie, parce qu'il traite des relations personnel / direction et des relations au sein du personnel lui-même. Mais il rappelle qu'un important problème de violation de confidentialité a entaché ce travail (certains propos étaient identifiables). Ceci a irrité fortement les membres du personnel. La Ville - et Créalyse lui-même - ont été attaqués pénalement par des personnes s'estimant « trahies ». C'est pourquoi seules les conclusions ont été validées. Les plaintes ont été retirées moyennant l'engagement de renoncer à utiliser tout élément de ce rapport, hormis ses conclusions.

Une commissaire socialiste demande au magistrat de bien vouloir indiquer quelle est sa vision globale du GT pour le futur (horizon 5, 10, 15 ans). M. Mugny répond que la politique culturelle relative au Grand Théâtre relève de la structure dont on choisit de se doter. Cette dernière dépend avant tout des moyens que l'on choisit de lui accorder. Le coût, et par conséquent le niveau de prestation, est donc un choix à opérer pour le moment par le seul Conseil municipal. Toutefois, à l'occasion de la constituante, on devra définir la répartition des compétences respectives de la Confédération, du Canton et des communes, dans le domaine culturel en l'occurrence.

Sur la question du ballet, M. Mugny remarque que le passage à 18 avait été voté par le Conseil municipal il y a deux ans. Il pense que cela avait été opéré avec l'accord de M.Cohen. Toutefois, les 22 professionnels sont restés.

M. MUGNY indique aussi qu'une vingtaine de postes non-artistiques seront municipalisés. Toutefois, certains ateliers ne sont pas considérés de la même manière par la Fondation et par les syndicats (respectivement non-artistique ou artistique). Ce point devra être négocié. Une aide à la reconversion est prévue pour les danseurs. Pour les choristes, la situation a évolué puisque depuis quelques années, la carrière des chanteurs se poursuit parfois jusqu'à environ 60 ans.

Un commissaire libéral demande au Magistrat si le message de déception des sponsors a été entendu. M. Mugny explique que Wilsdorf a été conduite à se retirer après que trois conditions posées n'ait pas été satisfaites. Cette fondation voulait, premièrement, que M.Blanchard aille au-delà des deux ans proposés désormais. Elle demandait, deuxièmement, que les statuts soient modifiés immédiatement (peu envisageable politiquement en raison de menaces de référendum de l'ex-ADG et de l'UDC). Elle souhaitait, troisièmement, que M. David Lachat devienne président (ceci était acceptable mais l'intéressé a refusé parce que les deux premières conditions n'étaient pas remplies).

En outre, de manière générale, M. Mugny juge excellents les rapports que son département et lui-même entretiennent avec les privés.

En conclusion, M. Mugny déclare qu'il aime l'opéra et cette institution. Il insiste sur sa volonté de voir vivre le Grand Théâtre qui constitue un fleuron unique, sur le plan musical en particulier.

Audition de Mme Bernadette Favre, cheffe du service financier du Grand Théâtre

Mme Favre apporte quelques précisions sur les chiffres figurant dans les divers documents distribués par la commission.

En réponse à une question, elle indique que le déficit de CHF 2,5 millions prévus au budget se décompose comme suit :

- 1 million pour compenser le départ de la Fondation Hans Wilsdorf
- 445'000 de travaux d'aménagement pour les locaux des nouveaux employés découlant de l'audit Sherwood

- 350'000 de salaires des nouveaux collaborateurs sur 6 mois
- 100'000 de surcoût lié à la fonctionnarisation de collaborateurs
- 130'000 pour compenser le retrait de la subvention de Ferrier Lulin
- 400'000 de baisse de recette

Audition de M. Charles Pictet représentant le Cercle du Grand Théâtre

Le Cercle du Grand Théâtre a été créé il y a une vingtaine d'année. Son but n'est pas de participer aux frais de fonctionnement du Grand Théâtre, mais plutôt de participer à des améliorations sur le plan lyrique ainsi qu'au rayonnement du Grand Théâtre. Pour ce faire, chaque membre verse quelques milliers de francs par année. De plus, des acteurs institutionnels apportent aussi leur contribution. Cela permet de donner entre 800'000 et CHF1 million chaque année. Il relève que suite aux problèmes apparus au printemps, le Cercle s'est pour la première fois quelque peu immiscé dans la gestion du Grand Théâtre en proposant la candidature d'un ancien député socialiste ayant reçu l'accord des différents sponsors et de l'ancien Conseil administratif. Ce candidat s'est vu contraint de se retirer en raison de divergences. Il note que son objectif était de doubler le nombre d'adhérents au Cercle (et par conséquent de doubler la contribution financière de ce dernier). Toutefois, la succession de mauvaises nouvelles n'a pas permis d'attirer le nombre de nouveaux membres souhaités. Il faut, premièrement, que le Grand Théâtre continue d'être un théâtre de renom, faisant honneur à la Ville et Canton de Genève. Pour ce faire, le prochain directeur devra être de renommée internationale. Le second souci est celui d'une bonne gouvernance. Dans ce domaine, c'est la capacité des gens à apporter une valeur ajoutée qui importe avant tout (et non leur appartenance politique ou autre). Enfin, le conseil d'administration, afin d'être maîtrisable, efficace, doit comporter entre 8 et 12 membres au maximum.

Audition de Mme Valérie Buchs du SIT

Elle relève que les syndicats et la Commission du personnel avaient fait état de certains problèmes dès 2005 (atteinte à la personnalité, précarité de certains contrats, santé et sécurité, surcharge de travail etc). Ces alertes n'avaient pas été entendues à l'époque. Elle indique que les deux rapports d'audit ont été soumis au personnel qui les a acceptés, estimant que ces rapports décrivaient correctement la situation et proposaient des solutions satisfaisantes. Selon elle, les choses avancent maintenant dans le bon sens. Les mesures envisagées paraissent nécessaires et salutaires. La proposition de crédit du Conseil administratif lui apparaît justifiée; elle constitue la suite logique du processus initié avec les audits.

Vote

Il est d'abord procédé à un premier vote de la commission des finances sur le principe de voter cette proposition lors de cette séance. Il est approuvé par 10 oui (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 non (2 AGT, 3 S). Puis, il est procédé à un deuxième vote pour repousser la délibération du Conseil municipal sur cet objet au 8 décembre lors du budget. Cette proposition est refusée par 10 non (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (2 AGT, 3 S).

Le président met aux voix le préavis de la CARTS sur la proposition PR-578. Celui-ci est accepté par 10 oui (3 Ve, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 5 abstentions (2 AGT, 3 S).

Finalement, la commission des finances accepte la proposition PR-578 par 11 oui (2 Ve, 2 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) et 4 abstentions (2 AGT, 1 Ve, 1 S).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier.- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 2 500 000 francs destiné à octroyer une subvention extraordinaire à la Fondation du Grand Théâtre.

Art. 2.- La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2007.

Art. 3.- La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2007, sur la rubrique 365000, cellule 31100099, sous l'OTP S62001009 «Garantie de subventionnement complémentaire Grand Théâtre».